

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - FORMATION

La SCIC La Machinerie est un organisme de formation professionnelle spécialisée dans le secteur de la culture et de l'événementiel. Son siège social est fixé au 110 route des Vacoas - 97414 LES AVIRONS. La SCIC La Machinerie conçoit, élabore et dispense des formations à destination de toute personne souhaitant approfondir ses compétences professionnelles dans les différents métiers des secteurs sus-cités, en particulier dans le domaine du spectacle vivant. Ses formations peuvent se dérouler en distanciel ou en présentiel, principalement sur l'île de La Réunion. Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- LMCN : la SCIC La Machinerie.
- Client : toute personne physique ou morale qui passe commande d'une formation auprès de LMCN.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à la formation.
- CGV : les conditions générales de vente, ci-après détaillées
- OPCO : les opérateurs de compétence chargés d'accompagner la formation professionnelle, notamment par le financement.

1. OBJET ET CONTRACTUALISATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles LMCN s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue. Le fait de s'inscrire à une formation ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve des présentes CGV.

Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat. Des conditions particulières de vente (CPV) peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les CPV et les présentes CGV, les dispositions des CPV priment. LMCN peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

2. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, de l'acompte (montant indiqué sur la convention de formation) et, d'autre part, de la convention de formation signée et revêtue du cachet de l'entreprise.

Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé et, d'autre part, d'un acompte (montant indiqué sur le contrat de formation).

Le versement de l'acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours qui court à compter de la signature de ce contrat ou de la convention.

3. RESPONSABILITÉ

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire des règles d'or de LMCN, lesquelles sont portées à sa connaissance par mail avec le contrat de formation, ainsi que du règlement intérieur applicable aux locaux concernés. LMCN ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires. Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

4. PRIX - MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT - PÉNALITÉS

Les modalités de facturation et de paiement, ainsi que les prix sont indiqués sur le devis et/ou la convention et/ou le contrat de formation en TTC, assujettis à la TVA au taux de 8,5%.

Toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'application de pénalités de retard fixées à une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur. LMCN aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, LMCN se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

5. PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient au client :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
- d'indiquer explicitement sur la convention et/ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à LMCN 15 jours avant le premier jour de la formation, LMCN se réserve le droit d'annuler l'inscription et d'attribuer la place à une personne sur liste d'attente, sauf si le client exprime le souhait de s'inscrire à titre personnel et de régler les arrhes.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

6. CONVOCATION ET ATTESTATION

Un mail de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressé au client. LMCN ne peut être tenue responsable de la non-réception de celui-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et/ou au stagiaire après chaque formation. Dans le cas d'une prise en charge par un OPCO, LMCN lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagnée de la facture.

7. ANNULATION - REPORT - ABSENCE - INTERRUPTION D'UNE FORMATION

Annulation : L'annulation par le client, intervenant dans les 15 jours précédant l'entrée en formation sans justificatif médical ou professionnel, ne peut donner droit à aucun remboursement des arrhes. Cependant, ils pourront être reportés sur une autre formation. En cas de dédit signifié par écrit par le client à LMCN au moins 15 jours avant le démarrage de la formation, LMCN offre au Client la possibilité de reporter l'inscription sur une formation ou de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

Les formations seront réalisées sous réserve de l'inscription d'un nombre minimum de participants (indiqué dans la "Fiche Formation"). En cas d'annulation pour effectif insuffisant, tous les paiements seront remboursés ou reportés selon le souhait du client. Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite. L'émetteur de l'annulation s'assure de la bonne réception par son destinataire de la demande.

Absence et abandon : à partir du 1^{er} jour de stage, pour toute absence ou abandon sans justificatif médical ou professionnel, le montant de l'inscription sera dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par LMCN.

Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne) ou sur présentation d'un justificatif médical ou professionnel, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ

LMCN, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, pédagogiques...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

L'ensemble des contenus pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, oral...) utilisés par LMCN pour assurer les formations et/ou remis au stagiaire constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par LMCN est illicite et pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

9. PROTECTION ET ACCÈS AUX INFORMATIONS À CARACTÈRE PERSONNEL

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel qu'ils peuvent exercer en contactant contact@lamachinerie.re.

Droit à l'image : à chaque entrée en formation, une autorisation de droit à l'image précisant l'utilisation est demandée au stagiaire. Ce dernier peut changer d'avis à tout moment.

10. DROIT APPLICABLE - JURIDICTION COMPÉTENTE

Toutes les contestations relatives aux ventes de services de formation conclus par LMCN, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige fera l'objet au préalable d'une recherche de solution à l'amiable. A défaut le Tribunal de St-Pierre de La Réunion sera seul compétent pour régler le litige.

11. RELATION CLIENTS

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut transmettre un courriel à contact@lamachinerie.re.

SCIC La Machinerie
110, rte des vacoas
97425 LES AVIRONS
www.lamachinerie.re

N° SIRET : 89498263600017
NDA : 04973602997